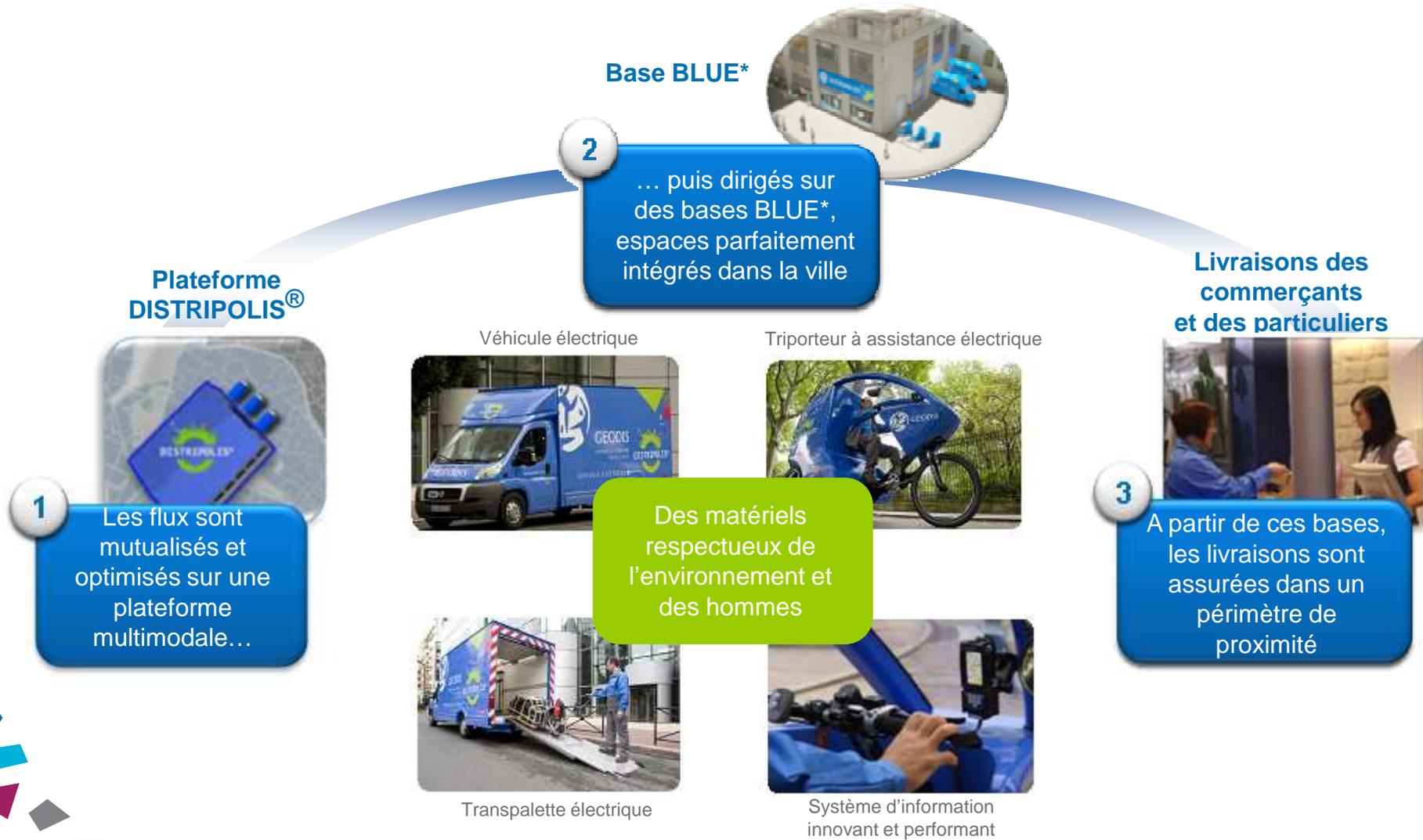


2ème Colloque de Logistique Urbaine
Université de Nantes - 27 juin 2012
« La mutualisation, de nouveau en question »

Coopération Collectivité – Opérateur
L'exemple de DISTRIPOLIS® à Strasbourg





Communauté Urbaine Strasbourg

Le réseau Messagerie & Express livre en moyenne ...

- ... 1 120 positions par jour
- ... 2 359 colis par jour
- ... 30 687 kg par jour
- ... 96% en B2B
- ... 4% en B2C



Avec ...

- ... 36 véhicules

Dans ...

- ... 28 communes

- La Communauté Urbaine de Strasbourg encourage l'optimisation du TMV sur son territoire. La C.U.S. a ainsi engagé des projets autour du TMV, dont des actions inscrites dans le Programme Initiative d'Avenir « Ville de demain ».
- Parallèlement, le Groupe GEODIS a lancé, en Juin 2011, DISTRIPOLIS®, un nouveau mode d'organisation du transport urbain de marchandises plus respectueux de l'environnement.

Les échanges avec SNCF Geodis ont conduit la C.U.S. à soutenir notamment le projet DISTRIPOLIS®, dans le cadre d'une démarche pionnière, formalisée en janvier 2012.



Les principes de travail

- Constat de la nécessaire coopération entre acteurs, la CUS disposant de leviers et compétences facilitatrices (réglementation, foncier d'activité en particulier).
- Respect du cadre concurrentiel : la CUS apporte son soutien au projet DISTRIPOLIS® en tant qu'organisation conforme à ses orientations en matière de mobilité ; elle soutient aussi d'autres projets.
- Les réflexions menées dans le cadre de DISTRIPOLIS® sont susceptibles de nourrir d'autres projets, et inversement, dans la limite de la confidentialité commerciale et technique.
- Autonomie financière de la solution cible une fois celle-ci déployée.
- Une coopération autour de thèmes définis, organisée par groupes de travail / comité de pilotage, qui prend fin au terme du déploiement (2015).

La réglementation (stationnement et livraisons)

- évolution des amplitudes de livraison pour les véhicules non polluants,
- autorisation de livrer en horaires décalés avec des véhicules propres,
- harmonisation des réglementations de livraison dans la C.U.S.,
- accès privilégié à la voirie pour les véhicules les moins polluants,
- renforcement du contrôle sur les secteurs à enjeux.

L'infrastructure logistique et l'immobilier

- appui dans la recherche de foncier pour l'implantation des ELU,
- réflexions sur la recherche d'aires de livraison spécifiques aux VAE, et sur les sites de rechargement des véhicules électriques (véhicules utilitaires légers et / ou triporteurs).

- La démarche de coopération suppose un apprentissage de part et d'autre car les sujets sont complexes, parfois transverses aux services d'une agglomération ; ce type de coopération est nouveau pour la Collectivité comme pour l'opérateur.
- Il faut donc du temps pour recueillir les premiers résultats.
- La Collectivité évolue dans un cadre très contraint (juridique notamment). L'appui à un projet de logistique urbaine durable, même s'il est légitime et nécessaire, trouve de ce fait des limites ou des freins.
- L'opérateur doit contribuer par ses initiatives à la résolution de ces difficultés, et adapter son schéma cible en conséquence.
- Le portage de la coopération à un niveau décisionnel de part et d'autre est un facteur de succès.



Premiers résultats

- Le processus de travail est engagé et structuré. Notamment pour implanter des ELU.
- Le schéma cible de DISTRIPOLIS® évoluera selon les possibilités de terrain d'implanter les ELU.
- 4 véhicules électriques de 20 m³ réalisent déjà les opérations de livraison dans le centre ville de Strasbourg.
- Un test est prévu en septembre avec 2 premiers ELU représentant le premier niveau de déploiement opérationnel du schéma cible.
- Nous ne sommes qu'au début de la démarche.



DISTRIPOLIS®

Un ensemble de solutions logistiques
urbaines, industrielles ou dédiées,
au service de la ville de demain



